BULLETIN FÉDÉRAL

cgt

Infos actualités fédérales sur site Internet : www.sante.cgt.fr E-mail : com@sante.cgt.fr Fédération

SANTÉ
CTION SOCIALE

2020/09 NUMÉRO Lundi 4 mai 2020

Pénibilité

es personnels hospitaliers sont confrontés à une pénibilité inévitable du fait de la nécessité d'assurer la continuité du service public, 24 h sur 24 et 365 jours par an. Les horaires décalés constituent aujourd'hui un des premiers facteurs influant négativement sur la santé des travailleurs. Nos métiers sont très féminisés et il faut savoir, par exemple, que le travail de nuit modifie notamment les cycles hormonaux, ce qui représente un facteur de risque du cancer du sein. Des pays comme le Danemark reconnaissent même celui-ci comme une maladie professionnelle pour les salariées soumises à ces contraintes.

Il est possible de soulager le travail en aménageant et en réduisant les horaires. La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine pour les équipes de nuit constitue une avancée. Mais ces dernières années, la compensation par ce qu'on appelle la catégorie active, c'est-à-dire le fait de bénéficier d'un départ en retraite anticipé de 5 ans quand on a travaillé pendant 15 ans dans les métiers concernés, a été mis à mal.

Pour le fameux « monde d'après », nous demandons l'abrogation de la loi sur les retraites, le maintien de la catégorie active pour les salarié.e.s qui en bénéficient encore, son rétablissement pour les infirmier.e.s qui l'ont perdue et son extension aux métiers qui en étaient jusqu'à présent injustement exclus.

SOMMAIRE

√Tract ufsp "sans armes"

p.2

✓ Déclaration unitaire

p.3-4

RECONNAISSANCE

de la

CATÉGORIE

ELCORIANTE

LI PÉRINAIRE

CONNAISSANCE

ACTIVE

Nº 2020/09 - Lundi 4 mai 2020

Fédération Santé Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication : Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0919 \$ 06 134



Travailler, soigner ... oui, mais à quel prix ?

Tout le monde doit être dépisté. Il en va de la santé des patient.e.s, de leurs familles! Il en va également de la vie des agents hospitaliers, des personnels d'ehpad et de leurs familles!

Nous sommes « en première ligne » et l'Etat nous envoie au combat car nous sommes soi-disant des « héros » ! Malheureusement, les héros sont souvent ceux qui meurent en premier !

Les soignant.e.s n'ont pas le devoir de risquer leur vie, celle de leur famille, des patient.e.s ou des résident.e.s. Puisque « nous sommes en guerre » donnez-nous des armes et des « tenues de combat » adéquates !

Faut-il pour cela risquer sa vie? Un bon soignant est un soignant vivant!

Vous nous mentez. Vous culpabilisez la population comme si elle était responsable de la contagion généralisée, alors que vous avez été incapables de prendre les mesures nécessaires en temps voulu.

Nous disons à tou.te.s les salarié.e.s :

Vous avez raison d'avoir peur. Si vos employeurs ne prennent pas leurs responsabilités en ne vous fournissant pas les moyens indispensables à votre protection (masques en quantité suffisante et adaptés aux situations, lunettes, surblouses, gants...), ne risquez pas votre vie !

Bulletin de contact et de s

On ne va pas à la guerre sans arme. Nous ne sommes pas de la chair à canon!

Nous conseillons aux salarié.e.s qu'ils soient soignant.e.s, ASH, agents, AMP, éducateurs... de refuser de s'exposer tant que les tests ne sont pas effectués sur chaque salarié.e, tant que les protections ne sont pas mises à leur disposition.

L'état est responsable de la santé de sa population. Les employeurs sont responsables de celle de leurs salarié.e.s.

Il est inconcevable que les soignants doivent choisir entre protéger leur famille ou mourir au travail!

Nous irons travailler quand nous serons protégé.e.s!



Bulletin de contact et de syndicalisation	on
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la (CGT

lom :					4	 6-0	9	
wán ana .						200		
Ya	J 0 M		8 -	20 7 9				
ode Postal :		Ville	10.00	DLALIE :		}-	6V.	ر الله

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufsp@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 71



















Déclaration Unitaire

Les organisations syndicales paramédicales et médicales AMUF, CGT, SUD, UNSA, les collectifs Inter Blocs, Inter Hôpitaux, Inter Urgences, le printemps de la psychiatrie et la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et des Maternités de proximité interpellent sur la situation de l'hôpital public, des établissements du sanitaire, du médico-social et du social. La pandémie COVID 19 que traverse notre pays touche particulièrement les professionnel.le.s de ces établissements qui prennent en charge la population.

A ce jour, les mesures de protection indispensables sont nettement insuffisantes, mettant en danger les professionnel.le.s. Cette situation inacceptable ne peut plus durer. Tous les personnels de ces secteurs sont mobilisés et font face avec les moyens qu'elles et ils ont à leur disposition pour accompagner, soigner et sauver des vies et cela au détriment de leur propre santé et vie parfois. Malgré ces situations, le personnel fait preuve de courage et de dévouement, il faut saluer sa capacité à s'adapter pour exercer sa mission.

Cela doit être une priorité et une obligation des employeurs et de l'Etat de fournir aux salarié.e.s et aux usager.es dans les services ainsi que dans les établissements des moyens de protection nécessaires pour ne pas les mettre en danger face au risque d'exposition du Covid 19 et le dépistage systématique pour identifier les personnes atteintes.

Les professionnel.le.s, dans ces conditions, se demandent légitimement comment dans le cadre du futur déconfinement, avec l'accès plus large à la population du matériel barrière et des tests annoncés par le gouvernement, elles et ils vont pouvoir continuer à exercer les prochaines semaines s'il y des risques de tensions supplémentaires sur ces produits ? Et elles et ils sont très inquiet.e.s sur le risque d'une « deuxième vague » ?

Les politiques d'austérité menées par les différents gouvernements successifs avant la crise et les non prises en compte de ce gouvernement en matière de Santé et de Protection Sociale ont généré des carences en matière de prise en charge qui, en ce temps de crise malheureusement, s'accentuent au regard des constats sur le terrain. Cela démontre que les questions de Santé Publique, les enjeux de la prise en charge de la population en cas de catastrophe sanitaire pour constituer les moyens de protection nécessaires de stocks préventifs, ainsi que l'augmentation des capacités d'accueil, d'accompagnement et de soins n'ont pas été anticipées de manière



prioritaire par l'Etat et les employeurs pour des raisons essentiellement économiques que nous avons dénoncées par des journées de mobilisations unitaires avant cette pandémie. Il faut maintenant rompre avec cette logique et obtenir la réelle mise à disposition massive d'accueil, d'accompagnement, de soins pour la population ainsi que des effectifs supplémentaires et le matériel nécessaire pour une prise en charge de qualité et en toute sécurité, respectant la dignité des personnes mais aussi qui améliorent les conditions de travail et de vie des salarié.e.s de ces secteurs.

Les usager.e.s ont applaudi les soignant.e.s, mais aussi compris l'urgence de satisfaire les revendications exprimées avant la crise.

Nous le répétons, les professionnel.le.s ne se contenteront plus de belles promesses et de remerciements!

Le 15 avril, le Ministre a annoncé une prime pour les professionnel.le.s dont les contours restent très flous, cela ne répond pas à la nécessaire revalorisation des salaires comme préalable pour rendre ces métiers pénibles attractifs.

Nous continuons à porter notre plateforme commune revendicative de l'ouverture d'ores et déjà de négociations nationales urgentes sur les sujets suivants :

- Un plan de formation pluridisciplinaire et un plan recrutement de personnel
- Revalorisation générale des salaires et reconnaissance des qualifications des professionnel.le.s
- Renforcement des moyens financiers significatifs pour les établissements, ce qui passe par une revalorisation considérable de l'ONDAM dans le cadre d'un correctif budgétaire de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale et de la future loi
- L'arrêt de toutes les fermetures d'établissements, de services et de lits.
- De réelles mesures qui garantissent l'accès, la proximité et l'égalité de la prise en charge pour la population sur tout le territoire.

La meilleure des reconnaissances pour les professionnel.le.s de Santé et de l'Action sociale, c'est que ce gouvernement enfin réponde et prenne en compte l'ensemble de leurs revendications sur tous les sujets qu'ils portent depuis plus d'un an et cela sans attendre la fin de la crise sanitaire.